

Démocratie participative ou délibérative

La démocratie est une forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple. Mais que signifie donner le pouvoir au peuple ? En France et dans la plupart des pays il s'agit d'une **démocratie représentative** où des parlements élus exercent le pouvoir législatif et un certain contrôle du pouvoir exécutif.

Cette forme de pouvoir est souvent contestée et une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur la participation des citoyens à la prise de décision politique, est prônée sous le terme de **démocratie participative**.

La participation à une décision peut prendre la forme d'une consultation, d'une concertation, d'une élaboration en commun ou d'un référendum.

La **consultation** n'implique pas la prise en compte des avis donnés et la décision peut être différente.

La **concertation** publique est régie par la « Charte de la concertation ». Celle-ci impose des procédures en amont du projet, élargissant la transparence, impliquant des débats et favorisant la participation. Mais le pouvoir décisionnel reste dans les mains de l'autorité publique.

L'**élaboration en commun** incarne un niveau élevé de démocratie participative dans la mesure où un budget participatif, fraction du budget général, relève de décisions prises collectivement. Les conférences de citoyens représentent une autre forme de co-élaboration. Dans ce dispositif des citoyens tirés au sort sont formés sur un thème donné et doivent faire des propositions après formation et débats avec des personnalités et des experts.

Le **référendum** national est centré sur une prise de décision et demeure pauvre du point de vue de la culture de participation.

La **démocratie délibérative** comme la démocratie participative sont deux concepts qui donnent au citoyens une place centrale. Les deux systèmes sont construits sur l'inclusion des citoyens à la vie politique, leur donnant l'occasion de faire entendre leur voix et de peser sur la manière dont leur communauté est gouvernée.

Mais la démocratie participative vise à donner aux citoyens les moyens d'agir alors que la démocratie délibérative est axée sur la discussion et le débat entre les citoyens et les autres parties prenantes.

Parmi les exemples de participation, on peut citer les sondages, la collecte d'idées, les enquêtes ou les budgets participatifs. La délibération en revanche se fait le plus souvent hors ligne. Elle peut se faire par le biais d'une assemblée où un groupe de citoyens tirés au sort est appelé à délibérer et à formuler des recommandations sur un sujet, après formation, discussion et débats.

Dans le cas d'une délibération, l'objectif final est généralement de parvenir à un **consensus**. L'un des principaux freins à la délibération est la complexité du processus de débat de fond et la difficulté à le reproduire en ligne. Les outils numériques que nous utilisons sont le plus souvent pensés pour la participation : ils permettent de toucher un grand nombre de citoyens et encouragent l'action (comme le vote ou le partage d'une idée), mais ne permettent pas vraiment le débat de fond ni l'émergence d'un consensus.